



Formation



# Soins de premiers secours aux animaux

*Gestes clés et plus d'autonomie en matière de soins aux animaux*

## PROGRAMME

### **Matinée : Gestion sanitaire d'un troupeau**

L'anatomie des ruminants et les principaux problèmes de santé  
Apprendre à déterminer les facteurs de risque pour son élevage, savoir les analyser et les hiérarchiser.

Identifier les maladies et connaître les prémices d'une pose de diagnostic  
Connaître les principales méthodes de prévention et les différents remèdes existants et innovants

### **Après-midi : Conduite de l'observation des animaux et mise en pratique**

Savoir identifier les pathologies (sphère digestive, sphère pulmonaire, sphère génitale, etc)

Connaître les soins de premiers secours pour répondre à l'urgence

**Soins et gestes de premiers secours aux animaux d'élevage** (ex : administration piqure, intraveineuse, pose de sonde/ cathéter, pose d'une sonde, d'un aimant, etc.)

Savoir prendre les bonnes décisions suivant les différents cas : jusqu'où peut-on agir seul ?

**Date :**

22 février 2019

**Horaires :**

De 9h30 à 17h30

**Lieu :**

Haute-Vienne

**Public :**

Agriculteurs.rices et porteurs.ses de projet dans leur ppp

**Intervenants :**

Denis FRIC, vétérinaire du GIE Zone Verte

**Repas :** casse-croute partagé

## Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

### Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux salariés, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa (dans le cadre de leur ppp), adhérents de l'Adear Limousin.

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits



### Tarifs et prises en charge :

**-Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa ou Fafsea.** Attention depuis 2018 votre "crédit" VIVEA est plafonné à 2000€/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr.

**-Pour les personnes non éligibles** à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

**-L'adhésion 2019** à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

*Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.*

### INSCRIPTIONS AVANT LE 08/02/2019

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Statut pour la formation :

- Agriculteur/trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant solidaire
- Porteur de projet dans le cadre de son ppp
- Autre :

Formalités d'inscription :

- Je joins une copie de mon diagnostique ppp.

Pour une bonne organisation, **merci de vous inscrire, dans les délais auprès de :**

**contact@adearlimousin.com**